



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge





N° d'entreprise : 0505.748.102

Dénomination

(en entier): ECOMOVE

(en abrégé) :

Forme juridique: SPRL

Adresse complète du siège : 4850 PLOMBIERES (Moresnet), rue du Calvaire 20

Objet de l'acte : Transfert su siège social - Augmentation de capital - création d'une

succursale - nomination de gérants

D'un acte reçu par le Notaire Philippe MERTENS, à Aubel, le 29 décembre 2016, il ressort que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution : transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social à 4850 PLOMBIERES (Moresnet), Bambusch, 67 et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Deuxième résolution: augmentation de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital social en numéraire à concurrence de cent vingt et un mille deux cent septante-deux (121.272) euros pour le porter de dix-huit mille six cents euro (18.600,00.-EUR) à cent trente-neuf mille huit cent septante-deux (139.872) euros par apport en numéraire, par la création de six cent cinquante-deux (652) parts nouvelles, sans mention de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes et participant aux résultats de la société à partir du 1er janvier 2017.

Troisième résolution: Droit de souscription préférentielle

Les membres de l'assemblée déclarent renoncer, à titre individuel et de manière expresse et irrévocable, à leur droit de souscription préférentielle et à son délai d'exercice consacrés par l'article 309 alinéa 1 du Code des Sociétés.

Sont intervenus:

- Monsieur GODEFROID Florian, Jacques, né à BRAINE-LE-COMTE le 16 novembre 1985, inscrit au registre national sous le numéro : 85.11.16-243.72, époux de Madame DESDEMOUSTIER Gwenaelle, domicilié à 7332 SIRAULT, rue Albert Beriot, 119,
- Monsieur LOUSBERG Jean-Baptiste Laurent Philippe LOUSBERG, domicilié à 4850 PLOMBIERES (MORESNET), rue de la Coul, 43,
- La Société anonyme CHRYSALIDE, dont le siège social est établi à 7850 ENGHIEN square du Val Lise, 5, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro BCE 0534.687.457, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier BONNENFANT, Notaire de résidence à WARSAGE, en date du 23 mai 2013, publié aux annexes du Moniteur belge du 28 mai 2013, sous le numéro 13303106, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Marie-Noëlle XHAFLAIRE, notaire à Montzen, en date du 25 juin 2015, publié aux annexes du Moniteur belge du 9 juillet suivant, sous le numéro 15098131,
- Monsieur LOUSBERG Thierry William Joseph Ghislain, né à Eupen, le 20 avril 1957, numéro de registre national : 57.04.20 147-90, domicilié à 4850 MORESNET, rue du Calvaire, 20, époux contractuellement séparé de biens en vertu de son contrat de mariage reçu par Maître Jean GLOESENER, notaire ayant résidé à EUPEN, en date du 13 février 1982, sans modification à ce jour.
- Monsieur GODEFROID Jacques Fernand, Philippe né à MBANDAKA (Congo), le 14 juin 1952, divorcé, numéro de registre national : 52.06.14 121-11, domicilié à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE, rue Jean Gérard Eggerlcx, 18 boîte 14, représenté par Monsieur Florian GODEFROID, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 décembre 2016, laquelle restera ci-annexée

Lesquels, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société privée à responsabilité limitée ECOMOVE.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

Ils déclarent ensuite souscrire les six cent cinquante-deux (652) parts nouvelles, au prix de cent quatrevingt-six (186) euros chacune, soit pour cent vingt et un mille deux cent septante-deux (121.272) euros, comme suit:

- Monsieur GODEFROID Florian : cent trente-cinq (135) parts, soit pour vingt-cinq mille cent et dix (25.110) euros:
- Monsieur LOUSBERG Jean-Baptiste : cent nonante-deux (192) parts, soit pour trente-cinq mille sept cent douze (35.712) euros;
  - la SA CHRYSALIDE : cinquante-sept (57) parts, soit pour dix mille six cent et deux (10.602) euros,
- Monsieur LOUSBERG Thierry : cent soixante et une (161) parts, soit pour vingt-neuf mille neuf cent quarante-six (29.946) euros.
- Monsieur GODEFROID Jacques : cent et sept (107) parts, soit pour dix-neuf mille neuf cent et deux (19.902) euros.

Les souscripteurs déclarent, et tous les membres de l'assemblée le reconnaissent, que la totalité des parts ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces qu'ils ont effectué au compte numéro BE78 7430 6296 9986 ouvert auprès de KBC BANQUE, au nom de la société privée à responsabilité limitée ECOMOVE, de sorte que cette dernière a dès à présent de ce chef à sa disposition la somme de cent vingt et un mille deux cent septante-deux (121.272) euros.

Une attestation de la banque KBC en date du 28 décembre 2016 est restée annexée à l'acte notarié.

Quatrième résolution: Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

L'assemblée requiert le notaire d'acter que l'augmentation de capital est réalisée, que chaque part nouvelle est entièrement libérée, et que le capital est ainsi effectivement porté à cent trente-neuf mille huit cent septante-deux (139.872) euros, représenté par sept cent cinquante-deux (752) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Cinquième résolution: Modification corrélative de l'article 5 des statuts

En suite des modifications apportées ci-avant au capital social, l'assemblée décide ce qui suit:

L'article 5 est à remplacer par le texte suivant : "Le capital social était fixé lors de la constitution de la société à dix-huit mille six cents euro (18.600,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 décembre 2016, le capital social a été augmenté de cent vingt et un mille deux cent septante-deux (121.272) euros, le portant à cent trente-neuf mille huit cent septante-deux (139.872) euros représenté par sept cent cinquante-deux (752) parts sociales entièrement souscrites et libérées, sans mention de valeur nominale."

Sixième résolution: pouvoirs d'exécution

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Septième résolution: Création d'une succursale

L'assemblée générale décide de créer une succursale à 7332 SIRAULT, rue Albert Beriot, 119.

Huitième résolution: Nomination de gérants

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants non statutaires pour une durée illimitée, en plus des gérants déjà désignés dans l'assemblée générale qui a suivi la constitution de la société :

- Madame DESDEMOUSTIER Gwenaelle Sylvia Michelle, née à Boussu, le 9 août 1986, numéro de registre national : 86.08.09 232-02, domiciliée à 7332 SIRAULT, rue Albert Bériot, 119.
  - Monsieur Thierry LOUSBERG, préqualifié,
- Mademoiselle HOUBBEN Davina Christina Danièle, née à Hermalle-sous-Argenteau, le 14 mai 1994, célibataire, inscrite au registre national sous le numéro 94.05.14 328.97, domiciliée à 4850 PLOMBIERES (Montzen), rue de Hombourg, 10,

Présents ou représentés (à l'exception de Melle Houbben) et qui ont accepté. Leur mandat est gratuit.

POUR EXPEDITION CONFORME Maître Philippe MERTENS.